



APPEL A PROJETS

1

Les **Entre-Lacs 2010** ont lieu du **lundi 17 mai au samedi 12 juin** sur la chaîne des lacs de Villeneuve d'Ascq (F).

Durant une semaine, 10 à 12 créateurs (ou équipes) sont invités à réaliser une œuvre artistique originale flottante, émergente des eaux du lac.

Les participants sont sélectionnés sur base d'un dossier de candidature à déposer avant le 31 décembre 2009.

Ce concours est doté de 6 750 euros qui font référence :

- Le jury attribue 1 250 euros à un projet émergent
- Chaque participant (ou équipe) sélectionné(e) reçoit une indemnité de 500 euros (à l'exception du projet lauréat)
- Une exposition commune des Lauréats art/terre et entre-lacs est programmée sur la saison 2010/2011 de l'Atelier 2 à Villeneuve d'Ascq.
- Un catalogue-reportage est édité et largement diffusé.

Organisation

The logo for 'ATELIER 2' consists of the words 'ATELIER' and '2' in a white, bold, sans-serif font, centered within a dark brown square.

ATELIER 2

Atelier 2 – arts plastiques
Ferme Saint-Sauveur Avenue du Bois BP 30102
59652 Villeneuve d'Ascq
www.atelier-2.com entrelacs@atelier-2.com
+33.03.20.05.48.91

Partenaires : Ville de Villeneuve d'Ascq, Ministère de la Culture et de la Communication, Drac Nord/Pas de Calais, Espace Naturel Lille Métropole.

REGLEMENT

Généralités

- Le concours a pour objet de primer des œuvres artistiques originales où l'eau est essentielle : l'eau doit constituer le support de l'œuvre et/ou en être le thème. Cette édition du concours s'inscrit dans le contexte de la chaîne des lacs de Villeneuve d'Ascq (F). L'eau comme matériau et aussi comme symbolique : l'œuvre devant être positionnée sur le(s) lac(s).
- Il est doté de 6 750 € répartis en un prix de 1 250 € et en indemnités de 500 € par projet sélectionné (l'indemnité n'est pas octroyée au lauréat).
- Les œuvres devront être réalisées à Villeneuve d'Ascq, sur un site situé à proximité et sur les lacs entre le lundi 17 et le dimanche 23 mai 2010.
- 12 candidats (ou groupes) maximum seront admis à participer au concours.
*Le concours est ouvert à toute personne âgée de 18 ans au moins.
La participation au concours peut se faire à titre individuel ou en groupe.
Les groupes ne peuvent pas comporter plus de trois participants. Pour l'installation, chaque groupe peut se faire aider par d'autres participants non indemnisés.*

2

Sélection des candidats

- La sélection des candidats admis à participer s'effectue par la commission « Entre Lacs » de l'Atelier 2 sur base d'un dossier dans lequel le candidat présente :
 - l'idée ou le projet artistique qu'il entend développer dans le cadre du concours.
 - les références (réalisations, cursus, croquis...) permettant d'augurer l'intérêt et la bonne fin de l'œuvre.
- **le dossier de candidature doit être introduit avant le 31 décembre 2009.**

Il devra parvenir par la poste ou être déposé à l'Atelier 2 – arts plastiques, BP 30102, 59652 Villeneuve d'Ascq cedex et comprendra :

(Cas N°1 – participation à titre individuel)

° Un curriculum vitae

° Une photocopie de la carte d'identité (Recto/Verso)

° Un dossier présentant toute trace du travail de l'artiste (photos, schéma, articles de presse,...) susceptible d'apporter au jury un aperçu significatif des activités artistiques du candidat

° Des photographies d'œuvres récentes sur cd-rom.

° La fiche technique reprise en annexe du présent document : tous les points de la fiche doivent être complétés

(Cas N°2 – participation en groupe)

° La composition du groupe (noms, prénoms et adresses)

° Par membre :

○ Un curriculum vitae

○ Une photocopie de la carte d'identité (recto/verso)

○ Un dossier présentant toute trace du travail (photos, schéma, articles de presse...) susceptible d'apporter au jury un aperçu significatif des activités artistiques du candidat.

○ Des photographies d'œuvres récentes sur cd-rom.

° La fiche technique reprise en annexe du présent document : tous les points de la fiche doivent être complétés.

Par le fait de son inscription, le candidat souscrit sans réserve aux modalités du règlement.

- Les décisions du jury de sélection sont sans appel et seront communiquées personnellement aux candidats pour fin janvier 2010 au plus tard, sans que le jury soit tenu de justifier ses décisions.

Déroulement du concours proprement dit

La réalisation de l'œuvre a lieu du lundi 17 au dimanche 23 mai 2010.

Du lundi 17 au jeudi 20 mai, la présence sur le site est facultative (mais elle est encouragée par un accueil et une ambiance conviviaux),

- **Du vendredi 21 au dimanche 23 mai, le travail se déroule devant le public. Durant ces trois jours, les candidats sont tenus de travailler et/ou d'être présents (à défaut, l'indemnité de 500 euros ne sera pas versée)**
- Les éléments préfabriqués doivent être accessoires dans le projet réalisé et le travail in situ doit être prépondérant.
- L'emplacement du travail de l'artiste, sur le(s) lac(s), doit obligatoirement faire l'objet d'un accord préalable entre l'artiste et l'Atelier 2 qui se chargera, si nécessaire, d'obtenir les accords utiles auprès des pouvoirs publics.

L'Atelier 2 – arts plastiques interviendra, avec le soutien de la municipalité de Villeneuve d'Ascq, dans l'accueil des candidats sélectionnés

- Prise en charge pour les candidats du logement, petits-déjeuners et déjeuners (pique-nique) des nuits du lundi 17 au dimanche 23 mai 2010 (logement chez l'habitant ou en hôtel suivant disponibilités)
- Prise en charge pour tous les candidats du souper du vendredi 21 mai, ainsi que des soupers des samedi 22 et dimanche 23 mai.

Les candidats sont tenus d'apporter tout outillage nécessaire à leur travail. Ils sont tenus d'apporter également tout matériel qui n'est pas cité ci-dessous et qui serait nécessaire à leur travail.

- L'eau et l'électricité seront disponibles dans la limite des possibilités et des demandes.
- Toute fourniture peut éventuellement faire l'objet d'un arrangement particulier entre l'organisateur et l'artiste. Ce point doit être abordé obligatoirement par l'artiste dans la fiche technique faisant partie de son dossier de candidature.

Les œuvres réalisées sur place restent la propriété des candidats.

Le transport ultérieur des œuvres est à charge des candidats.

Une œuvre sera considérée comme abandonnée si elle n'est pas retirée au plus tard le mardi 15 juin 2010 et sera dans ce cas récupérée ou détruite par l'organisateur.

L'Atelier 2 assure les artistes en responsabilité civile durant la période du concours.

Aucune assurance ne couvre toutefois ni les candidats eux-mêmes ni leur travail.

L'Atelier 2 ne pourra pas être tenu responsable des dommages causés aux candidats, à leur matériel et/ou à l'objet de leur travail.

Jury pour l'attribution des prix

Le jury sera composé de professionnels franco-belge de l'art contemporain.

Passage du jury le dimanche 23 mai 2010 de 15 h à 18 heures.

Proclamation des résultats, remise des prix et repas de clôture à 19 heures.

Les décisions du jury sont sans appel.

Divers

Les candidats sélectionnés acceptent que des photos de leur travail ou d'eux-mêmes puissent être prises et imprimées – et ce, sans faire naître le moindre droit dans le chef du candidat – dans tout document relatif à entre-lacs (presse, catalogue, invitation, affiche...)

Une note jointe au présent règlement explique le contexte dans lequel s'inscrit le concours et donne de plus amples informations sur le site www.atelier-2.com

Une visite de la chaîne des lacs sera organisée pour les artistes intéressés, le vendredi 4 décembre 2009 à 12 h et samedi 12 décembre à 14 h. Réservations obligatoires au 03.20.05.48.91 ou entrelacs@atelier-2.com

Organisations et informations complémentaires

Les Entre-lacs 2010 www.atelier-2.com

Atelier 2 – arts plastiques

Ferme Saint Sauveur, Avenue du Bois, BP 30102, 59652 Villeneuve d'Ascq cedex – France.

Tél : + 33.03.20.05.48.91

info : entrelacs@atelier-2.com

Fax : +33.03.20.05.48.09

Partenaires :

Ville de Villeneuve d'Ascq, Ministère de la Culture et de la Communication, Drac Nord/Pas de Calais, Espace Naturel Lille Métropole.



DOSSIER DE CANDIDATURE

4

1. Coordonnées du ou des candidat(s) composant le groupe (max. 3 personnes)

Nom	Tél.
Prénom	Fax.
Rue et n°	Email
Pays, CP et Ville	Site
Nom	Tél.
Prénom	Fax.
Rue et n°	Email
Pays, CP et Ville	Site
Nom	Tél.
Prénom	Fax.
Rue et n°	Email
Pays, CP et Ville	Site

2. Personne responsable du groupe (avec laquelle les contacts seront pris pour l'organisation concrète du séjour et du travail des artistes) :
3. Description sommaire du travail envisagé
Joindre impérativement un schéma (+dimensions) et des explications détaillées en annexe
4. Besoins en électricité (type, consommation électrique...)

5. Description sommaire de la partie du projet réalisé en atelier et de la partie réalisée in situ. La partie réalisée in situ doit être prépondérante sur la partie réalisée en atelier.

6. Accueil

- a. Je (nous) compte(ons) travailler sur le site aux dates suivantes :
- b. Je (nous) souhaite (ons) bénéficier des possibilités de logement
- i. Oui, pour..... personnes (nombre)
 - ii. Non

7. Visite du site

Deux visites du site et du parcours prévu pour le concours sont prévues le vendredi 4 décembre à 12 h et samedi 12 décembre à 14 h

Merci d'indiquer ici si vous souhaitez participer à l'une des visites (veuillez rayer la mention inutile) :
Je souhaite participer à la visite du
Je ne souhaite pas participer à la visite.

8. Autres remarques :

9. Annexes obligatoires :

- a. Curriculum vitae
- b. Photocopie de la carte d'identité recto/verso.
- c. Dossier présentant toute trace du travail de l'artiste (photos, schéma, articles de presse...) susceptible d'apporter au jury un aperçu significatif des activités artistiques du candidat
- d. Photographies d'œuvres récentes sur cd-rom.
- e. Schéma (avec dimensions) et explications détaillées du projet envisagé pour le concours.

Seules les parties des dossiers entrant dans une enveloppe de dimensions maximales 38/25 sont renvoyés à l'expéditeur et aux frais de l'organisateur.

LE CONTEXTE

Le concours Les Entre-lacs 2010 s'inscrit dans le contexte suivant :

- Une sensibilisation à l'art contemporain
- La rencontre entre le citoyen et l'artiste, dans un espace public
- Villeneuve d'Ascq, technopole verte
- Partenariat transfrontalier avec « art/terre » de Comines Warneton (B)

6

Sensibilisation à l'art contemporain

A l'initiative, de l'association « Atelier 2 – arts plastiques », ce projet a pour objet de soutenir la création artistique d'une part, et d'autre part de la rendre accessible à tous, dans un espace public. Il s'agit ici d'un des objectifs du projet associatif.

Depuis quelques années, on ne peut que constater l'évidence : la nature revient en force dans les débats de société autant que dans l'imaginaire des artistes contemporains. Entre appel à la responsabilité collective pour sa sauvegarde et démultiplication d'ersatz urbains, la **nature** semble omniprésente alors que nous n'en avons jamais été aussi éloignés. Objet central d'enjeux très pragmatiques, sa force inspiratrice originelle opère une mutation et renvoie l'homme à la question de son usage. La création contemporaine s'en fait l'éloquente interprète et dessine à travers différents médiums de nouveaux contours. Le concours Entre-lacs recompose à sa manière un paysage de notre temps, un environnement construit qui réunit les œuvres sur un espace aquatique.

Afin de familiariser les publics (scolaires, péri-scolaires et autres publics) à l'art contemporain, l'Atelier 2-arts plastiques met sur pied, pendant cette période de concours, une série d'interventions qui seront proposées aux publics.

Durant la période préparatoire du concours :

- Ateliers de pratiques artistiques à destination des scolaires et péri-scolaires

Durant la semaine de création :

- Rencontres avec les artistes

Durant la période de monstration :

- Sensibilisation à l'art contemporain, médiation avec le public

Ce projet est une occasion formidable de se confronter au monde de la création, de rencontres et d'échanges entre artistes et publics.

Pour ces raisons, l'Atelier 2 s'appliquera à donner les clefs d'une bonne compréhension du travail entrepris par les artistes, condition sine qua non d'un échange enrichissant et souhaité comme tel entre publics et artistes, dans le respect du travail des artistes.

Villeneuve d'Ascq, Technopole Verte

Située au cœur de la métropole lilloise, Villeneuve d'Ascq a cette particularité pour une ville nouvelle (fusion des trois villages Ascq, Annappes et Flers, voilà maintenant 40 ans) de posséder un véritable poumon vert, à travers sa chaîne des lacs.

Partenariat art/terre de B-Comines-Warneton et Entre-lacs de F-Villeneuve d'Ascq

Le Centre Culturel de Comines-Warneton-B, en partenariat avec la Ville de Comines-Warneton, met sur pied un concours-événement sur le thème de la terre intitulé *art/terre*. La manifestation est prévue du 13 au 19 septembre 2010 et les dossiers de candidature doivent être introduits pour le 30 avril 2010 au plus tard.

Le rapprochement d'*art/terre* et *Entre-lacs* trouve sa source dans quelques convergences fondamentales :

- une volonté d'appuyer les concours sur des spécificités locales nées de ressources naturelles : les lacs pour Villeneuve d'Ascq et les briqueteries pour Comines-Warneton.
- la sensibilisation à l'art contemporain par le rapprochement des publics et des artistes, non pas dans des espaces convenus tels musées ou galeries, mais dans des lieux de vie.
- et, par extension, le travail des artistes in situ, amenant ainsi habitants et publics, par le biais d'espaces revisités et de questionnements, à regarder et à considérer leurs espaces de vie autrement.
- Une volonté enfin de soutenir la création artistique par la diffusion et l'aide aux plasticiens dans la création d'installations in situ.

Une attention particulière a été apportée par les deux organisateurs pour que les deux manifestations offrent aux artistes des conditions similaires de travail et d'accueil.

L'appel à projets est également lancé en commun.

Pourquoi « Entre-lacs »



Entrelacs – ornement composé de lignes entrelacées, qui peut être abstrait, géométrique, ou bien comporter des motifs végétaux ou animaliers stylisés. Les Entrelacs soulignent la vision de lignes, de dessins, de formes sculptées, installées abstraites ou géométriques, intégrant la notion de végétal qui pourraient prendre forme sur les berges ou sur l'eau des lacs.

7

Entrelacer – Enlacer, tresser l'un avec l'autre.

Tresser, tisser du lien entre le public et l'art par le biais d'une monstration publique, tel qu'un circuit de la chaîne des lacs de Villeneuve d'Ascq, lors d'une ballade dominicale.

Le Site



Pour ce projet, l'Atelier 2 fait référence à son territoire local. Villeneuve d'Ascq a la particularité de s'étendre sur 2 800 hectares, 180 ha d'espaces verts, 120 ha de zone naturelle, 51 ha de plans d'eau... Alors que la ville est divisée en deux par une voie rapide, telle une frontière, la chaîne des lacs la relie de manière transversale.

Dans les années 70, le site du Parc du Héron est une zone inondable, au sol souvent imperméable. L'EPALE (Établissement Public chargé de l'Aménagement de la ville nouvelle de Lille-Est) veut y créer une zone de détente et de loisirs et trouver une solution aux problèmes d'assainissement des eaux de pluies de la ville nouvelle, Villeneuve d'Ascq. Exutoire naturel, La Marque est cependant une petite rivière, elle ne peut recevoir directement les eaux pluviales de la ville nouvelle.

Suite à des études de sites en Hollande, les aménageurs imaginent alors de stocker provisoirement les eaux de pluie dans des bassins régulateurs aménagés dans le tissu urbain. Le trop plein est déversé dans la Marque uniquement quand celle-ci ne risque pas d'être surchargée. Il faut toutefois veiller à l'équilibre du milieu écologique existant et prévenir la pollution de l'eau.

Commencé en 1969, le creusement des plans d'eau s'achève en 1976.

Sept lacs sont créés : le lac des trois lacs au parc de l'Université Charles de Gaulle, le lac du Château, le lac des Espagnols, le lac Saint-Jean, le lac de Quicampoix, le lac de Canteleu et le lac du Héron.

Cette chaîne des lacs est aujourd'hui gérée par l'Espace Naturel Lille Métropole. Ce parc a une superficie de 110 hectares dont 47 de lacs ayant une profondeur d'eau de 1,5 mètre.

C'est un lieu connu pour sa réserve ornithologique de plus de 250 espèces d'oiseaux migrateurs, hivernants et sédentaires dont des hérons, cygnes, canards. On y trouve aussi des espèces protégées de plantes telle que des orchidées. Il est répertorié comme zone Naturelle et d'intérêt écologique, pour sa faune et sa flore. Une partie est classée réserve naturelle.

Ces lacs connaissent aujourd'hui, en grande majorité Lac Saint-Jean et Lac du Héron, une fréquentation régulière des habitants de toute la métropole lilloise. Toutefois, peu de visiteurs, dépassent la « frontière » pour découvrir le lac des Espagnols ou le lac du Château.